



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2020

Nombre de conseillers : 37

- Présent(e)s : 28

- Pouvoirs : 9

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 21 février, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Foyer rural à Ternay, sous la présidence de M. Jean-Jacques BRUN.

Secrétaire : Mme Michèle LYON

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Christian GAMET (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Guy PERRUSSET, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Eric CAMUS a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
M. Serge MARTINEZ a donné pouvoir à Mme Marie-Paule DUMOND (Chaponnay)
Mme Sylvie ALBANI a donné pouvoir à Patrice BERTRAND (Communay)
Mme Isabelle JANIN a donné pouvoir à M Christian GAMET (Communay)
M. Laurent VERDONE (Communay) a donné pouvoir à Mme Michèle LYON (Simandres)
M. Yves PLANTIER a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Annick FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Jean-François FRAISSE a donné pouvoir à Rachel REY (Ternay)
Mme Laurence MARTINEZ a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BRUN (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

/

RAPPORT 1 : Vote du compte de gestion 2019, budget principal

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 2 : Vote du compte de gestion 2019, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 3 : Vote du compte de gestion 2019, budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget zone de Charvas 2 dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 4 : Vote du compte de gestion 2019, budget annexe Bourdonnes

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget Bourdonnes dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve

RAPPORT 5 : Vote du compte de gestion 2019, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget ZAC des Trénassets dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur Jean-Jacques BRUN quitte l'assemblée pour le vote des comptes administratifs.

RAPPORT 6 : Vote du compte administratif 2019, budget principal

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Monsieur le Vice-président soumet au conseil communautaire le compte administratif 2019 du budget principal qui relate la gestion de l'année écoulée, conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Considérant la commission finances du 29 janvier 2020 présentant le CA 2019 ;

Considérant les bureaux communautaires du 13 janvier et du 17 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 7 : Vote du compte administratif 2019, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget de l'Ecole de Musique de l'Ozon tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 8 : Vote du compte administratif 2019, budget annexe zone de Charvas 2

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Zone de Charvas 2 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 9 : Vote du compte administratif 2019, budget annexe Bourdonnes

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Bourdonnes tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 10 : Vote du compte administratif 2019, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe ZAC des Trénassets tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 11 : Affectation du résultat du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Monsieur Jean-Jacques BRUN réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à une affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 en section d'investissement du budget primitif de la communauté de communes, pour la somme de 2 683 103,64 € appelée à couvrir le besoin de financement, au compte 1068 ;
- **APPROUVE** en conséquence le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 pour la somme restante de 3 247 663,87 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2020 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 12 : Vote du budget primitif 2020 – Budget principal

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

30 VOTES POUR : *Mmes et MM Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Eric CAMUS, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)*

7 VOTES CONTRE : *Mmes et MM Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN (Communay), Chantal GUINET (Simandres), Lionel FAIVRE (Ternay)*

- **ADOpte** le budget primitif principal 2020 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 13 : Affectation du résultat du Budget annexe Ecole de Musique

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'Ecole de Musique de l'Ozon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 pour la somme de 4 280,85 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** le report du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019 pour la somme de 6 114,42 € au compte 001 - recettes de la section d'investissement du budget primitif afférent à l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 14 : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'Ecole de Musique de l'Ozon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 annexe Ecole de Musique de l'Ozon conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 15 : Participation 2020 du budget Principal au budget Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'Ecole de Musique de l'Ozon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DIT** que la participation de la commune de Solaize s'élève à 43 001,02 € ;
- **VERSE** la somme de 231 448,36 € de participation pour la CCPO du budget principal au budget annexe ÉMO ;
- **DIT** que cette somme est inscrite au chapitre 65 du BP 2020 de la CCPO.

RAPPORT 16 : Participation 2020 du budget de l'Ecole de Musique de l'Ozon au budget Principal

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'Ecole de Musique de l'Ozon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VERSE** une somme forfaitaire de 43 600 € du budget de l'ÉMO au budget CCPO permettant de couvrir ces derniers ;
- **DIT** que ces derniers sont inscrits aux BP EMO 2020 (chapitres 011 et 012) et CCPO 2020 (chapitre 70).

RAPPORT 17 : Attribution d'une subvention à l'école de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2019-2020

Rapporteur : Monsieur Jacques BLEUZE, Vice-président délégué à l'Ecole de Musique de l'Ozon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 34 000 € correspondant à 68 élèves à l'Ecole de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 du budget annexe de l'école de Musique de l'Ozon au chapitre 65.

RAPPORT 18 : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au développement économique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 annexe zone de Charvas 2 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 19 : Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au développement économique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

28 VOTES POUR : Mmes et MM Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Eric CAMUS, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennas), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY (Ternay)

9 VOTES CONTRE : Mmes et MM Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN (Communay), Chantal GUINET (Simandres), Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Béatrice CROISILE, Alain ROUCHON (Ternay)

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 annexe de la ZAC des Trénassets conformément aux documents annexés à la présente délibération

RAPPORT 20 : Clôture du Budget Annexe - Bourdonnes

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-Président délégué au développement économique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** la clôture du budget annexe Bourdonnes ;
- **DIT** que les services de l'Etat seront informés de la clôture de ce budget.

RAPPORT 21 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

36 VOTES POUR : Mmes et MM Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Eric CAMUS, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN, Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennas), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)

1 VOTE CONTRE : M. Lionel FAIVRE (Ternay)

- **VOTE** les taux 2020 à savoir :
 - Taxe d'Habitation (TH) : 6,97%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 2.20%

- **VOTE** le taux de CFE de convergence à **27,27%** pour tenir compte de l'intégration de Chaponnay et Marennes avec **une période de lissage de 12 ans**
En 2020 : CHAPONNAY 28.44% ; MARENNES 26.16% et 5 communes ancien périmètre (26,28%), conformément au tableau voté le 8 avril 2013 annexé à la présente délibération.

RAPPORT 22 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

36 VOTES POUR : *Mmes et MM Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Eric CAMUS, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN, Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)*

1 ABSTENTION : *M. Lionel FAIVRE (Ternay)*

- **ACCEPTÉ** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2020 au chapitre 65.

RAPPORT 23 : Adhésions à différentes instances pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les adhésions aux organismes susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2020 aux chapitres 011 et 012.

RAPPORT 24 : Attribution d'une subvention à la commune de Saint Symphorien d'Ozon dans le cadre de l'accueil du dispositif de recueil des actes sécurisés

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

32 VOTES POUR : *Mmes et MM Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Eric CAMUS, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN,*

Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)

5 ABSTENTIONS : Mmes et MM Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN (Communay)

- **ATTRIBUE** une subvention de 9 000 € à la commune de Saint Symphorien d'Ozon dans le cadre de l'accueil d'un dispositif de recueil des actes sécurisés (CNI- Passeport) ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 25 : Attribution d'une subvention à la commune de Sérézin du Rhône dans le cadre du point information jeunesse

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 10 000 € à la commune de Sérézin du Rhône pour la soutenir dans le cadre de son point information jeunesse ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65

RAPPORT 26 : Changement d'affectation comptable d'une partie de la subvention exceptionnelle du Département perçue suite aux dégâts d'orage de juin 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** l'affectation comptable d'une partie de la subvention exceptionnelle à hauteur de 59 735,10€ afin de couvrir le montant total des dépenses des travaux du compte 1323 vers le compte 458214 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 041.

RAPPORT 27 : Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur René MARTINEZ, Président du SITOM et conseiller communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2020 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus €	Taux 2020	Taux 2019 pour mémoire
1	Communay	5 264 518	292 181	5,55%	5,50%
2	St Symphorien d'Ozon	7 398 027	424 850	5,74%	5,71%
3	Sérézin du Rhône	3 775 478	186 159	4,93%	5,07%
4	Simandres	2 193 813	122 630	5,59%	5,46%
5	Ternay	6 773 881	403 015	5,95%	6,01%
6	Chaponnay	9 509 208	315 931	3,32%	3,15%
7	Marennès	3 071 994	132 445	4,31%	4,30%

RAPPORT 28 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay

Rapporteur : Monsieur René MARTINEZ, Président du SITOM et conseiller communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2020 des déchets non ménagers avec le SITOM, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO aux chapitres 70 et 011

RAPPORT 29 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay

Rapporteur : Monsieur René MARTINEZ, Président du SITOM et conseiller communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2020 des déchets non ménagers avec le SITOM, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

Monsieur Raymond DURAND, qui avait procuration de Monsieur Eric CAMUS, quitte l'assemblée à 20h03.

RAPPORT 30 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon

Rapporteur : Monsieur René MARTINEZ, Président du SITOM et conseiller communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination des déchets non ménagers avec le SITOM, pour l'année 2020, annexé à la présente délibération
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019 de la CCPO aux chapitres 70 et 011

RAPPORT 31 : Mise à jour du tableau des effectifs de la CCPO

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES DUREE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Administration Générale (création au 1 ^{er} juillet 2005)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet
Administration Générale (création le 1 ^{er} juillet 2011)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet
Administration Générale (création le 3 juillet 2017)	Attaché territorial Catégorie A	1 Temps complet
Administration Générale (création le 21 mars 2016)	Rédacteur Territorial Catégorie B	1 Temps complet
Administration Générale (création le 13 octobre 2014)	Rédacteur Territorial Catégorie B	1 Temps complet
Administration Générale (création 10 février 2014)	Rédacteur Territorial Catégorie B	1 Temps complet (non pourvu)
Administration Générale (création 16 septembre 2013)	Rédacteur Territorial Catégorie B	1 Temps complet (non pourvu)
Administration Générale (création le 30 mars 2006)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Administration Générale (création le 15 mars 1999)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Administration Générale (création le 1 ^{er} septembre 2009)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Administration générale (1 ^{er} février 2012)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
Administration générale (19 janvier 2015)	Adjoint administratif Catégorie C	1 Temps complet
FILIERE TECHNIQUE		
Services techniques (création au 7 septembre 2015)	Ingénieur Principal Catégorie A	1 Temps complet
Services techniques (création 9 mars 2015)	Ingénieur Territorial Catégorie A	1 Temps complet
Services techniques (création 3 juillet 2017)	Technicien Territorial Catégorie B	1 Temps complet
Services techniques (création 25 juillet 2016)	Technicien Territorial Catégorie B	1 Temps complet
Services techniques (création 1 ^{er} septembre 2011)	Technicien territorial Catégorie B	1 Temps complet
Services techniques (création le 10 mars 2014)	Agent de Maitrise Catégorie C	1 Temps complet
Services techniques (création le 20 mars 2017)	Agent de Maitrise Catégorie C	1 Temps complet

FILIERE CULTURELLE		
Réseau informatique des bibliothèques (création le 02 juillet 2018)	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Catégorie B	1 Temps complet
ECOLE DE MUSIQUE DE L'OZON		
(Création le 01 juillet 2019)	Professeur d'enseignement artistique (catégorie A)	1 poste à temps non complet : 12 heures hebdomadaires maximum
(création le 1 ^{er} septembre 2007)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{eme} classe Catégorie B	11 postes à temps non complet <ul style="list-style-type: none"> • 1 poste sur 4,50 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 2,25 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 3,50 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 5,75 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 6,50 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 5,75 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 7,00 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 9 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 10,25 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 13,50 heures hebdomadaires maximum • 1 poste sur 19,50 heures hebdomadaires maximum
Service culturel (création le 1 ^{er} janvier 2007)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ere} classe Catégorie B	4 postes à temps non complet dont : <ul style="list-style-type: none"> • 1 poste sur 17 heures hebdomadaires maximum • 2 postes sur 15 heures hebdomadaires maximum (dont 1 non pourvu) • 1 poste sur 10 heures hebdomadaires maximum

- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 012.

RAPPORT 32 : Modification du régime indemnitaire fondé sur la fonction et la valeur professionnelle RETIRE ET REMPLACE la délibération n°2019-84 du 01/07/2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RETIRE ET REMPLACE** la délibération n°2019-84 du 1^{er} juillet 2019 modifiant le régime indemnitaire fondé sur la fonction et la valeur professionnelle à la CCPO ;
- **SUPPRIME** la période de déroulement des entretiens individuels ;
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP (IFSE + CIA) ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 et suivants de la CCPO au chapitre 012.

RAPPORT 33 : Modification de l'indemnité spécifique de service – RETIRE ET REMPLACE la délibération n°2014-004 du 20 janvier 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RETIRE ET REMPLACE** la délibération du conseil communautaire n°2014-004 du 20 janvier 2014 modifiant l'indemnité spécifique de service ;
- **APPROUVE** les modifications apportées à l'indemnité spécifique de service ;
- **CHARGE** le Président de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés au chapitre 012.

RAPPORT 34 : Attribution d'une subvention à ALLIADE HABITAT pour 3 PLAI, programme immobilier « Les Symphonies » sis 3 et 5 rue de la Barbandière à St-Symphorien d'Ozon

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer à la société ALLIADE HABITAT une aide pour l'équilibre de l'opération à hauteur de 6 000 € ;
- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la CCPO, la Commune de St Symphorien d'Ozon et la société ALLIADE HABITAT pour l'attribution de la subvention concernant 3 logements sociaux financés en PLAI pour le programme immobilier sis 3 et 5 rue de la Barbandière, commune de St Symphorien d'Ozon, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2020 au chapitre 65.

RAPPORT 35 : Autorisation de signature pour la cession de la partie Est de l'îlot C (lot C2), situé dans la ZAC de Charvas à Communay

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Monsieur José RODRIGUEZ quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

28 VOTES POUR : *Mmes et MM, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), Michèle LYON (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)*

6 ABSTENTIONS : *Mmes et MM Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN (Communay), Chantal GUINET (Simandres)*

- **APPROUVE** la cession d'une emprise 5000 m² environ à prendre sur l'îlot C, désignée comme le lot C2, composé des parcelles AN n° 153p, 255p, 153p, 74p 252, 262p, 257 pour un montant de 300 000€ HT soit 360 000€ TTC, montant pouvant être ajusté en fonction de l'arpentage réel, à la SCI C&R DSEV ou toute société s'y substituant ;
- **APPROUVE** les conditions suspensives prévues au compromis de vente ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

RAPPORT 36 : Autorisation de signature pour la cession de la partie Ouest de l'îlot C (lot C1), situé dans la ZAC de Charvas à Communay

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BRUN, Président

Monsieur José RODRIGUEZ réintègre la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

29 VOTES POUR : *Mmes et MM, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND, Serge MARTINEZ (Chaponnay), Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Mireille SIMIAN, Yves PLANTIER, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Alain ROUCHON (Ternay)*

6 ABSTENTIONS : *Mmes et MM Patrice BERTRAND, Jean-Philippe CHONE, Sylvie ALBANI, Christian GAMET, Isabelle JANIN (Communay), Chantal GUINET (Simandres)*

- **APPROUVE** la cession d'une emprise 7905 m² environ à prendre sur l'îlot C, désignée comme le lot C1, composé des parcelles AN n° 260, 153p, 227, 255p, 74p, 133, 264, 76, 131, 262p, 93, pour un montant de 474 300€ HT soit 569 160€ TTC, montant pouvant être ajusté en fonction de l'arpentage réel, à l'entreprise SCMI ou toute société s'y substituant ;
- **APPROUVE** les conditions suspensives prévues au compromis de vente ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

RAPPORT 37 : Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur José RODRIGUEZ, Vice-président délégué aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2019
- **DIT** que ce document sera annexé au compte administratif de l'année 2019 de la CCPO.

RAPPORT 38 : Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Vice-Président délégué aux Transports

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) dans la limite de 16 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 39 : Avenant n°1 au marché subséquent 2019-03 - Travaux de création d'un trottoir route de Corbas à Saint Symphorien d'Ozon

Rapporteur : Monsieur Jacky ROZIER, Vice-président délégué à la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°2019.13.00 pour le marché subséquent 2019-03 – Travaux de création d'un trottoir route de Corbas à Saint Symphorien d'Ozon ;
- **AUTORISE** le président à signer ledit avenant n°1 avec la société DUMAS, d'un montant de 20 996,62€ HT soit 25 195,94€ TTC ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget BP 2020 de la CCPO au chapitre 23.

Décisions du Président :

N°08.20 : Signature d'un contrat de prestations de services n°2020-04-00 afin d'assurer le véhicule électrique Renault Kangoo immatriculé FM-293-QK.

Montant : 494.10 €/an ; montant proratisé pour l'année 2020 : 452.63 € TTC

Organisme : GROUPAMA

N°09.20 : Signature d'un avenant à la convention de travaux concernant la parcelle cadastrée section AM n°230 sise 4 rue des Verchères à Sérézin du Rhône car les travaux à effectuer dans le cadre de la convention doivent être modifiés. Travaux dans le cadre du projet d'élargissement de la rue des Verchères.

Montant : sans objet

Particulier : Propriétaire privé

Saint Symphorien d'Ozon

Le 06/03/2020

Jean-Jacques BRUN

Président



